

# **BUREAU DE LA CLE**

Date: 18 avril 2024 Heure de début: 14h Visioconférence

Le 18 avril 2024, les membres du Bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire se sont réunis à 14h, uniquement en visioconférence.

# Le Bureau de la CLE est composé du :

- Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (11 représentants) ;
- Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (6 représentants) ;
- Collège des représentants de l'État et des établissements publics (4 représentants).

Membres présents		
Nom Prénom	Structure	
CAUDAL Claude – Président de la CLE	Pornic Agglo Pays de Retz	
(Pouvoir de Mme CHEVALIER)		
GARAND Annabelle	CAP Atlantique	
PROVOST Eric	CARENE	
GUILLÉ Daniel	Communauté de Communes Estuaire et Sillon	
COIGNET Thierry	Syndicat Loire aval (SYLOA)	
GUITTON Jean-Sébastien	Nantes métropole	
BRAY Aline	Conseil départemental du Maine-et-Loire	
D'ANTHENAISE François	Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique	
ORSAT Annabelle	Association des Industriels Loire Estuaire	
SIMON Thomas	Comité régional de Conchyliculture Pays de la Loire	
BELIN Catherine	Bretagne Vivante	
LAFFONT Jean-Pierre (Pouvoir de M.	Ligue de protection des oiseaux (LPO)	
ALLARD)		
COTONNEC Gwenaëlle	Grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire	
PONTHIEUX Hervé	Agence de l'eau Loire-Bretagne	
SAINTE Pauline	DDTM Loire-Atlantique	
Autres acteurs présents		
DARGOUGE Coralie	Syndicat Loire aval (SYLOA)	
OLLINGER Céline	Syndicat Loire aval (SYLOA)	
PIERRE Julie	Syndicat Loire aval (SYLOA)	
ROHART Caroline	Syndicat Loire aval (SYLOA)	
ROUILLER Loäne	Syndicat Loire aval (SYLOA)	
VAILLANT Justine	Syndicat Loire aval (SYLOA)	
LERY Simon	GIP Loire Estuaire	

Membres absents ou excusés	
Nom Prénom	Structure
HENRY Philippe	Conseil régional des Pays de la Loire
GIRARDOT-MOITIÉ Chloé	Conseil départemental de Loire-Atlantique
CHEVALIER Christine	Communauté de communes Erdre et Gesvres





ORHON Rémy	COMPA
NAUD Claude	Syndicat Grand Lieu Estuaire
ALLARD Gérard	UFC Que Choisir
CHENAIS François-Jacques	DREAL des Pays de la Loire

# Ordre du jour

- 1. Validation du compte-rendu du Bureau de la CLE du 15 février 2024
- 2. Intervention du GIP Loire Estuaire: présentation de ses missions et de sa stratégie 2022-2027
- 3. Mise en œuvre du nouveau SAGE:
  - Planification des informations annuelles à la CLE
  - Plan de communication
- 4. Questions diverses:
  - Consultation sur le projet de décret relatif aux SAGE

#### Ouverture de la séance

M. CAUDAL accueille les membres du Bureau de la Commission locale de l'eau (CLE). Il souhaite la bienvenue à Mme Aline BRAY du Conseil départemental du Maine-et-Loire pour sa première participation au sein du Bureau de la CLE, puis présente l'ordre du jour.

# 1. Validation du compte-rendu du Bureau de la CLE du 15 février 2024

M. CAUDAL propose de reporter l'approbation du compte-rendu de la séance du 15 février au Bureau de la CLE du 23 mai, celui-ci n'ayant pas été diffusé aux membres avant la réunion de ce jour.

# 2. Intervention du GIP Loire Estuaire : présentation de ses missions et de sa stratégie 2022-2027

M. LERY remercie les membres du Bureau de la CLE pour l'invitation et excuse l'absence de Mme GIRARDOT-MOITIE, présidente du GIP Loire Estuaire.

Présentation par Simon Léry — GIP Loire Estuaire Diapositives 4 à 29

M. CAUDAL remercie M. LERY pour la présentation. Il explique que cette intervention lui paraissait nécessaire pour deux raisons. Tout d'abord, pour avoir participé activement à la création du SYLOA entre 2014 et 2016, il sait que la séparation des différentes missions entre le SYLOA et le GIP a parfois été vécue d'une façon douloureuse. La présentation des nouvelles orientations du GIP Loire Estuaire permet de bien clarifier le rôle des deux structures. Ensuite, M. CAUDAL explique que lors de la dernière mandature et d'une réunion organisée par le GIP sur le sujet de la production de données entre les trois estuaires de la façade Atlantique (Seine, Loire et Garonne), le constat avait été fait du retard de l'estuaire de la Loire dans l'organisation de la production de données. Le recentrage du GIP Loire Estuaire sur sa fonction première d'amélioration de la connaissance lui parait être une bonne orientation. Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE Estuaire de la Loire, et notamment de la commission Estuaire, il lui semble évident que le GIP, par son rôle de producteur de données et de connaissance de l'estuaire, doit jouer un rôle important. Il ajoute que, pour participer, en tant que vice-président de Pornic agglo Pays de Retz, à la sécurisation de la production d'eau potable à







l'horizon 2030-2050, les modélisations réalisées par le GIP sur l'estuaire vont être un apport important pour définir cette stratégie et cette sécurisation à plus long terme. Après plusieurs années d'évolutions et de réflexions, il paraissait opportun de bien resituer le rôle du GIP Loire Estuaire aux membres du Bureau de la CLE et de voir les possibles futures collaborations avec le SYLOA.

M. GUITTON remercie M. LERY pour la présentation qu'il a trouvée complète et synthétique. Il explique qu'en 2020, au début de son mandat, il a perçu qu'une partie des acteurs n'ont pas été informés du repositionnement du GIP Loire Estuaire, à l'initiative de ses membres. Il rappelle que le SYLOA est la réunion de toutes les EPCI et collectivités concernées par le SAGE de l'Estuaire de la Loire, alors que le GIP est lui constitué d'une seule partie de ces collectivités, mais également d'acteurs privés, de la région Pays de la Loire, etc. C'est un autre périmètre et d'autres missions. En raison de sa composition, il ne peut pas répondre à des missions d'intérêt général que certains voudraient lui confier. De plus, chaque mission nécessite des ressources et donc des financements et la question de la répartition des financements se pose. M. GUITTON souligne l'importance de bien connaître les membres, les compétences et les financements du GIP Loire Estuaire lorsque la CLE ou le bureau de CLE lui confie des missions, via le SAGE notamment. Cela lui semble important notamment sur les grands enjeux, comme la sécurisation de l'alimentation en eau potable avec le modèle hydro-sédimentaire. Le SAGE, a été rédigé à un moment où l'évolution du GIP Loire Estuaire n'était peut-être pas claire pour tout le monde, et confie de nombreuses actions au GIP. La question du financement par les membres du GIP Loire Estuaire ou par une participation plus large devra se poser lorsque cela sera nécessaire notamment pour les actions d'intérêt général. Il ajoute qu'il y a actuellement une réflexion pour éventuellement élargir la composition du GIP Loire Estuaire.

M. LAFFONT formule une remarque sur la notion de production de données. Le GIP Loire Estuaire est producteur de données mais aussi modélisateur. Il partage la difficulté qu'il peut y avoir dans certains domaines à être l'unique producteur de données, notamment sur la modélisation des milieux Natura 2000 où les corrélations avec la faune sont extrêmement complexes et semblent difficiles à établir seul pour le GIP Loire Estuaire. Il ajoute que certaines personnes peuvent interpréter d'une manière très mécanique les résultats, ce qui est délicat lorsqu'il s'agit de fonctions écologiques. Les perspectives de travail du GIP Loire Estuaire sur l'estuaire et les modifications du climat sont très importantes. Selon lui, il y a un enjeu à ce que les modélisations puissent fournir des résultats précis.

Enfin, M. CAUDAL fait part de son souhait que des représentants du sud de l'estuaire de la Loire intègrent le GIP Loire Estuaire.

# 3. Mise en œuvre du nouveau SAGE

# Planification des informations annuelles à la CLE

Présentation par Justine VAILLANT - SYLOA Diapositives 30 à 41

M. CAUDAL remercie Mme VAILLANT pour la présentation et pour cette vision prospective du suivi de la mise en œuvre du SAGE. Il indique que concernant le littoral, il y a une étude en cours sur la stratégie locale de gestion du trait de côte à la fois sur les territoires de CAP Atlantique La baule-Guérande agglo, Saint-Nazaire agglo et de Pornic agglo — Pays de Retz. Une présentation de ces stratégies sera à envisager en CLE. Concernant la production d'eau potable et la révision du schéma portée par le Conseil départemental, il serait également intéressant qu'une présentation soit faite en CLE également. Enfin, il ajoute qu'avec la mise en œuvre du SAGE il semble opportun d'arriver à un rythme d'une Commission locale de l'eau par trimestre.

M. GUITTON confirme que 4 réunions de la CLE semblent nécessaires. Il souligne que cela fait beaucoup d'éléments à présenter. Parfois il est indiqué une fréquence annuelle de présentation





devant être faite par le SYLOA. Par exemple, pour la présentation de l'état d'avancement des Contrats territoriaux Eau (CT Eau) une fois par an, avec une présentation faite par le SYLOA, il demande s'il s'agirait d'une seule présentation synthétique de l'état d'avancement de l'ensemble des CT Eau, ou de plusieurs présentations pour chaque CT Eau. Il exprime sa crainte que cela soit trop synthétique et que, par ailleurs, cela implique un travail supplémentaire non négligeable pour l'équipe d'animation du SAGE. Un point d'étape à mi-parcours du CT Eau par l'animateur lui semble suffisant et plus pertinent, étant donné qu'après 3 ans de mise en œuvre, il est déjà prévu des présentations au Bureau de la CLE pour la validation de la 2ème phase de programmation. Il souligne que le SYLOA est souvent identifié en présentateur. En tant que président du SYLOA, il se demande si cela ne représente pas une charge de travail trop importante (compilation, appropriation, présentation) pour l'équipe d'animation. Cela concerne beaucoup d'actions qui ne sont pas portées par le SYLOA, il s'agirait donc de rendre compte de ce qui est réalisé par les différents acteurs. Il se demande donc si la fréquence des présentations ne pourrait pas être réduite et propose que les acteurs puissent venir présenter eux-mêmes leurs actions et projets. Cela lui semblerait plus raisonnable. Sur l'estuaire, le SYLOA mène actuellement des réflexions sur la stratégie sur l'estuaire aval de la Loire. Sur ce sujet, il précise qu'il y aura peut-être besoin de présentations plus fréquentes car une partie importante du processus sera constituée d'échanges avec la CLE ou le Bureau de la CLE.

M. LAFFONT remarque que certaines dispositions du SAGE ne se trouvent pas dans le tableau final et prend pour exemple, la partie « qualité de l'eau », où l'ensemble des dispositions n'est pas repris. Il se demande si chacune des dispositions a bien été intégrée dans le tableau.

Mme VAILLANT explique que par exemple sur l'enjeu « qualité des eaux », au sein de deux dispositions (QE1-5 et QE3-12), une demande de faire un point annuel ou de manière régulière à la CLE a clairement été inscrite dans le PAGD.

M. LAFFONT se demande pourquoi certains sujets ne feraient pas l'objet de présentations, par exemple les dispositions de l'orientation QE-3 n'apparaissent pas. Il aurait souhaité qu'un tableau croisé avec l'ensemble des dispositions du SAGE soit présenté.

Mme VAILLANT explique que lors de la rédaction du SAGE, la CLE a souhaité que certaines dispositions soient présentées en CLE ou Bureau de la CLE, mais cela n'est pas le cas pour toutes. Il n'y a pas eu de demande spécifique écrite sur les autres sujets. En interne, cela a également amené des questionnements notamment sur certains enjeux importants comme la gestion quantitative ou le risque inondation. Il semblait donc que d'avantage de sujets méritaient d'être présentés en CLE ou Bureau de la CLE de manière régulière, d'où les propositions faites par l'équipe d'animation.

M. CAUDAL indique que si la demande n'est pas écrite expressément, comme la problématique des pollutions diffuses par exemple, il est possible d'ajouter ce sujet dans les propositions complémentaires.

Mme VAILLANT confirme que c'est effectivement la proposition qui est faite mais que cela s'ajoute à la liste déjà conséquente soulignée par M. GUITTON.

M. LAFFONT pense que tous les acteurs qui ont contribué à la rédaction des dispositions avaient le sentiment qu'il y aurait une information sur les résultats au fur et à mesure de la mise en œuvre du SAGE, bien que cela ne soit pas expressément écrit dans le PAGD. Il précise que cela pourra déjà se faire au sein du tableau de bord.

M. CAUDAL explique que cela sera fait à plusieurs niveaux, dans le tableau de bord effectivement, et ajoute que, dans l'ensemble des CT Eau, un volet pollutions diffuses a été défini. Au sein des évaluations des CT Eau, des informations seront donc communiquées à ce sujet. Il est tout de même possible d'ajouter cette proposition.

M. PONTHIEUX revient sur la remarque de M. GUITTON et se demande si une estimation du temps de travail que ces présentations cumulées représentent a été réalisée. Il y a besoin de temps aussi





pour gérer l'actualité. Il faut que tout cela fonctionne avec les moyens en place et les autres sujets : analyse des CT Eau, avis sur les dossiers d'autorisation. Si cela n'a pas été fait, il semble nécessaire de l'estimer.

M. CAUDAL indique que les propositions pourront évoluer. Il propose toutefois de valider la proposition de réunir la CLE quatre fois par an et demande si des membres s'y opposent ou s'abstiennent.

Aucune remarque n'est formulée. La proposition est validée.

#### Plan de communication

Présentation par Céline OLLINGER - SYLOA Diapositives 42 à 52

M. CAUDAL propose de valider la reprise de la diffusion de la lettre de la CLE, avec une première lettre diffusée durant le mois de juin.

Aucune remarque n'est formulée. La proposition est validée.

M. CAUDAL propose de valider l'organisation d'un rendez-vous inter-CLE en novembre, avec les CLE du SAGE Baie de Bourgneuf et marais breton et du SAGE Logne, Boulogne, Ognon et Lac de Grand-Lieu, à la place du rendez-vous de la CLE propre au SAGE Estuaire de la Loire.

Aucune remarque n'est formulée. La proposition est validée.

M. CAUDAL propose de valider les ambitions pour le SAGE simplifié lors du prochain bureau de la CLE, et que les membres transmettent d'ici là leurs propositions de compléments ou modifications sur ces ambitions à l'équipe d'animation.

Mme OLLINGER s'interroge sur le planning prévisionnel de rédaction du SAGE simplifié.

Mme BELIN confirme qu'il serait nécessaire de disposer de plus de temps pour faire un retour sur ces propositions.

M. CAUDAL prend bien en compte la demande de Mme BELIN et souligne que cela permettra d'éviter qu'une thématique importante soit omise. Il demande à l'équipe d'animation si une validation lors du prochain Bureau de la CLE du 23 mai est problématique.

Mme OLLINGER explique que tant que le SAGE n'est pas approuvé, cela ne pose pas de problème. Elle précise que l'objectif est d'avancer rapidement sur ce projet afin d'anticiper l'approbation du SAGE par la préfecture.

M. CAUDAL rappelle concernant l'approbation du SAGE, qu'une proposition sur la règle 2 doit être faite par les services de l'Etat, sur laquelle la CLE devra formuler un avis sous 2 mois, puis viendra ensuite l'arrêté. Par rapport au planning de mise en œuvre du SAGE simplifié, la validation lors du Bureau de la CLE du 23 mai ne semble donc pas problématique.

M. CAUDAL indique être favorable à la proposition de reporter la formation des élus à la suite des élections municipales de 2026. Cela lui parait être cohérent avec le projet de décret relatif aux SAGE, qui demande de cadrer la mise en place des CLE après les élections municipales.

Aucune autre remarque n'est formulée. La proposition est validée.







# 4. Questions diverses

# Consultation sur le projet de décret relatif aux SAGE

Présentation par Justine VAILLANT - SYLOA Diapositives 53 à 58

M. CAUDAL souligne qu'il paraissait essentiel que, dans le cadre de cette consultation, la CLE puisse faire une contribution. Il indique qu'un certains nombres de nouveautés semblent aller dans le sens du nouveau SAGE, et que la procédure simplifiée de révision de SAGE est importante.

M. LAFFONT précise que la notion de zone humide définie dans le décret n'intègre pas les zones humides de sources ou de têtes de bassins versants. Il partage le cas des OAP dans les PLUi qui sont définis sur la notion de zones humides mais sans tenir compte de la notion de leur bassin versant, ce qui est déplorable pour la protection réelle de la zone humide. Il demande s'il est possible de préciser cela dans la contribution de la CLE.

M. CAUDAL propose que la contribution de la CLE demande que les zones humides soient qualifiées (zones humides de tête de bassin versant, zones humides de sources de cours d'eau ou inondables).

Aucune autre remarque n'est formulée.

M. CAUDAL adresse ses remerciements aux deux représentants de l'Etat qui quittent la CLE et le Bureau de la CLE prochainement, François-Jacques CHENAIS et Pauline SAINTE, et les remercie pour leur participation active dans les instances du SAGE Estuaire de la Loire.

M. CAUDAL remercie les membres du Bureau et clôt la réunion.



